

**À TOUTES LES TRAVAILLEUSES ET TOUS LES TRAVAILLEURS DES ÉTABLISSEMENTS DU SECTEUR SOCIAL PARAPUBLIC
ENGAGÉ-E-S POUR LA DÉFENSE DES DROITS ET L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL ET DE
RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL**

À l'appel des organisations professionnelles et syndicales (AvenirSocial - SUD - SSP) signataires de la CCT-Social, le personnel du secteur social parapublic s'est réuni en assemblée générale le lundi 27 février 2023 à Lausanne.

Dans le social, la situation devient intolérable. Les travailleuses et travailleurs constatent jour après jour la dégradation constante de leurs conditions de travail et de rémunération qui impacte directement les missions et l'accompagnement des bénéficiaires des établissements du secteur social.

Les conditions salariales du secteur social parapublic vaudois sont les plus basses de Suisse romande et largement moins favorables que celles de la fonction publique cantonale pour des métiers et missions similaires.

En matière d'indexation des salaires, le 1,4% imposé par le Conseil d'Etat et répercuté par les directions d'institutions est nettement insuffisant et constitue une baisse des salaires réels totalement inacceptable. Les salarié.e.s des secteurs subventionnés ont droit au même traitement que le personnel de l'Etat de Vaud.

Les questions salariales ne sont pas les seules à altérer le secteur social : absentéisme, fatigue, pénibilité, turnover, dotation insuffisante, difficulté de recrutement sont les mots (maux) qui reviennent constamment dans les témoignages des salarié.e.s des institutions d'aide aux personnes en difficulté.

De plus, la disponibilité totale exigée des travailleur.euse.s contraint.e.s aux taux partiels condamne celles et ceux qui luttent contre l'exclusion à être eux/elles-mêmes menacé.e.s par la précarité

Les conditions de travail actuelles du personnel du secteur subventionné usent, épuisent, fragilisent, et affectent tous les acteurs du domaine social. En réponse à ces constats, le personnel du secteur social parapublic s'engage, se mobilise et revendique de réelles améliorations de ses conditions de travail et de substantielles revalorisations salariales.

Le 27 février 2023, le personnel du secteur social parapublic a voté à la quasi-unanimité une résolution revendiquant des améliorations de ses conditions de travail et de rémunération (voir la résolution annexée)

Pour faire entendre ces revendications et obtenir des pouvoirs publics les moyens financiers indispensables pour améliorer les conditions de travail et les revalorisations salariales des travailleuses et travailleurs des institutions subventionnées et plus de moyens pour assurer et optimiser les prestations destinées aux usager.ère.s du domaine social,

le personnel du secteur social parapublic est invité à participer au

**RASSEMBLEMENT devant le DÉPARTEMENT DE LA SANTÉ ET DE L'ACTION SOCIALE (DSAS)
Bâtiment administratif de la Pontaise (BAP), Avenue des Casernes 2 à Lausanne**

Le mardi 14 mars 2023 à 17h30

Pour remettre la résolution à la Conseillère et aux Conseillers d'Etat en charge des Départements de la santé et de l'action sociale, de l'enseignement et de la formation professionnelle et de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité

Pour être entendu.e.s par les autorités de ce canton (Conseil d'Etat et Grand Conseil) et rendre visibles et légitimes nos revendications, la présence de nombreux et nombreuses travailleur.euse.s du secteur social est essentielle et cruciale.

**Venez nombreux et nombreuses pour soutenir les revendications
pour la défense et l'amélioration de vos conditions de travail et de rémunération**

! À REPRODUIRE, DIFFUSER ET AFFICHER LARGEMENT !